

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°4A

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **Dix Avril à 18 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 4 Avril 2025 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du
titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR, pouvoir du titulaire M.
COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à Mme L'HULLIER

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Le Conseil de Communauté du « Pays de Lapalisse »,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de
l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Administratif 2024 du budget
général soumis au vote, au cours de la séance, présente un
excédent d'exploitation de 1 685 480,46 €,

décide à l'unanimité l'affectation suivante :

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

OBJET :

**Affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2024 – Budget Principal**

BUDGET PRINCIPAL

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 805 702,50 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	0 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	
DÉFICIT	120 222,04 €
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2024</u>	1 685 480,46 €
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	223 748,63 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 461 731,83 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau débiteur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2024</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u>	

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le : 17 AVR. 2025

Publié ou Notifié

le : 11 AVR. 2025

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Le Président,
J. de CHABANNES,COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"